

Ce tableau doit indiquer :

- les contrôles complets périodiques, les contrôles complets faisant suite à un événement exceptionnel,
- les remplacements de pièces détachées lorsqu'un contrôle de routine ou un contrôle complet en a montré la nécessité,
- les opérations de maintenance effectuées sur le matériel lorsqu'un contrôle de routine ou un contrôle complet en a montré la nécessité,
- la mise au rebut éventuelle du matériel ou d'un matériel appartenant à un lot.

Date et nature¹ des contrôles	Observations (rebut, réparations, maintenance)	Date du prochain contrôle périodique²	Nom et signature du contrôleur

¹ Contrôle complet périodique, contrôle suite à un événement exceptionnel.

² Seule la date du prochain contrôle périodique est mentionnée. Cela n'empêche pas d'effectuer des contrôles de routine ou suite à un événement exceptionnel.